

0 0 0 0 0 0 4 0

REPUBLIQUE DU NIGER  
Fraternité – Travail – Progrès  
MINISTRE DU PLAN  
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE  
Etablissement Public à Caractère Administratif  
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE FORMATION EN STATISTIQUE  
Unité Administrative Financière et de la Documentation

Arrêté N°..... /MP/INS/DG/ENSFS/UAF/D  
du 08 OCT 2018  
Portant liste des candidats autorisés à se  
présenter au concours direct pour la formation  
de la première promotion du cycle spécial des  
Ingénieurs des Pratiques Statistiques (ITS)  
catégorie A<sub>2</sub>, à l'ENSFS de Niamey, session  
d'octobre 2018.

Visa : CF

LA MINISTRE DU PLAN

- Vu la Constitution du 25 novembre 2010 ;
  - Vu la loi n°2004 – 11 du 30 mars 2004, portant sur l'organisation de l'activité statistique et créant l'Institut National de la Statistique, modifiée et complétée par la loi n°2014-66 du 05 novembre 2014 ;
  - Vu la loi n°2017-82 du 28 novembre 2017, portant loi des finances pour l'année budgétaire 2018 ;
  - Vu l'ordonnance n°86-001 du 10 janvier 1986, portant régime général des Etablissements Publics, Sociétés d'Etat et Sociétés d'Economie mixte ;
  - Vu l'ordonnance n°86-002 du 10 janvier 1986, déterminant la tutelle et le contrôle des Etablissements Publics, Sociétés d'Etat et Sociétés d'Economie mixte ;
  - Vu le décret n°68 – 75/MF du 21 juin 1968, fixant les modalités d'exécution des dépenses publiques, modifié par le décret n°98 – 187/PRN/MFRE du 09 juillet 1998 ;
  - Vu le décret n°86-120/PCMS/MTEP/SEM du 11 septembre 1986, portant approbation des statuts-types des Etablissements Publics à caractère administratif ;
  - Vu le décret n°2004 – 264/PRN/ME/F du 14 septembre 2004, portant statut, attributions et fonctionnement de l'Institut National de la Statistique ;
  - Vu le décret n°2012 – 190/PRN/MF du 09 mai 2012, portant nomination du Directeur Général de l'Institut National de la Statistique ;
  - Vu le décret n° 2016 – 161/PRN du 2 avril 2016, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
  - Vu le décret n° 2017 – 866/PRN du 30 novembre 2017, modifiant le décret n° 2016 – 572/PRN du 19 octobre 2016, portant remaniement des membres du Gouvernement, modifié par le décret n° 2016-622/PRN du 14 novembre 2016 et le décret n° 2017-289/PRN du 18 avril 2017 et les textes modificatifs subséquents ;
  - Vu le décret n°2018-475/PRN du 09 juillet 2018, portant organisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et des Ministres Délégués ;
  - Vu le décret n°2018-476/PM du 09 juillet 2018, précisant les attributions des membres du Gouvernement ;
  - Vu l'arrêté n°186/ME/F/DGB du 16 juin 2003, portant nomenclature des pièces justificatives de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics administratifs ;
  - Vu l'arrêté n°568/ME/F/INS du 14 décembre 2006, portant approbation du Statut du Personnel de l'Institut National de la Statistique ;
  - Vu l'arrêté n°0001/ME/F/INS du 04 janvier 2016, portant organisation de l'Institut National de la Statistique (INS) et fixant les attributions et le fonctionnement de ses démembrements ;
  - Vu l'arrêté n°000035/MP/INS/DG/ENSFS/UAF/D du 29 août 2018, portant ouverture dudit concours ;
  - Vu le compte rendu des travaux de dépouillement des dossiers de candidature tenus le 25 septembre 2018 par la commission chargée du dépouillement des dossiers et de la surveillance du déroulement des épreuves.
- Sur proposition du Directeur Général de l'Institut National de la Statistique ;



**ARRETE :**

**Article premier :** Sont autorisés à passer le concours direct d'entrée à l'Ecole Nationale Supérieure de Formation en Statistique (ENSFS) de l'Institut National de la Statistique (INS) en vue de la formation de la première promotion du cycle spécial des Ingénieurs des Pratiques Statistiques (IPS), catégorie A<sub>2</sub>, les candidats dont les noms suivent, classés par ordre alphabétique.

Il s'agit de :

Centre unique de Niamey

N°	NOM	PRENOM	DATE ET LIEU DE NAISSANCE
1	ABDOUL MOUMOUNI RIKE	Rabiou	01/01/1996 à Rafa
2	ABDOUL WAHABOU AMADOU	Tassiou	01/01/1993 à Dan Kari
3	ABDOULAYE ISSA	Ibrahim	11/02/1995 à Tafire
4	ABDOULAYE MAMOUDOU	Mohamed	01/01/1995 à Goyhèye
5	ABDOURAMANE DOKA	Aminatou	15/08/1991 à Filingué
6	ABOUBACAR HANAHI	Zilkifili	14/05/1994 à Niamey
7	ADAMOISSAKA	Maman Moustapha	01/02/1995 à Djinguiniss
8	ADO BAKO	Aichatou	07/11/1994 à Niamey
9	AKILOU HASSANE	Hama	01/01/1993 à Londjori
10	AMANI IKAOU	Abdoul Hamid	17/07/1995 à Arlit
11	ANGO TOUDOU	Yaou	22/02/1993 à Bankoula
12	BAHACHI BALERI	Idrissa	01/01/1994 à Goulma
13	BAKOYE IBRAHIM	Moustapha	Vers 1993 à Maradi
14	BOUBACAR	Abdou	01/01/1979 à Tougana
15	BOUBACAR BAZE	Adamou	31/12/1993 à Konni
16	BOUBACAR MAINASSARA	Maimouna	13/10/1994 à Doutchi
17	BOUREIMA NOUHO	Seyni	01/01/1993 à Boura
18	CHAIBOU MADOUGOU	Yahouza	01/08/1993 à Niamey
19	DAWEYE NOMAO	Abdoulaye	22/11/1993 à Agadez
20	ELHADJ FADA OUSMANE	Bagalé	07/06/1993 à Lada
21	GUERGOU GAGARA	Abdoul Wahid	16/02/1995 à Arlit
22	HABOU ABDOU LOUBOU	Mahamadou Noura	22/12/1985 à Arlit
23	HALLAH DODO	Aboubacar	19/05/1985 à Agadez
24	HASSANE MAROU	Djibrilla	01/01/1993 à Niamey
25	HOUSSEINI ALPHAGA	Souleymane	31/03/1993 à Niamey
26	IBRAHIM ABDOULAH	Abdoul Habou	26/12/1994 à Tamaské
27	ILLIASSOU LADAN	Ibrahim	18/09/1993 à Niamey
28	ISSA BOUNOU MAMAN ARI	Abdoul Kader	25/08/1995 à Magaria
29	ISSAKA MOUSSA	Abdoul Aziz	08/06/1996 à Tahoua
30	ISSAKA SALIFOU	Rahinatou	11/09/1995 à Niamey
31	ISSOUFOU MAHAMADOU	Zeinabou	31/12/1996 à Tahoua
32	ISSOUFOU MAHAMAN	Maman Hamissou	07/05/1994 à Doungou
33	KAILOU DOUKA	Zabeirou	01/01/1994 à Sarayé
34	LAOUALI MAMAN	Maman Djanaidou	02/09/1994 à Garin maigari
35	MAHAMADOU ABARCHI	Harouna	18/07/1994 à Doumege
36	MAHAMADOU ISSIAKOU	Hassana	01/08/1996 à Niamey
37	MAMAN SANI ALI	Mahamadou Moustapha	14/03/1995 à Takiéta
38	MAMANE BOUKARI	Bachir	30/10/1996 à Say
39	MARTIN DI OUACE	Ali	01/01/1985 à Niamey
40	MOHAMED HAMIL MAIGA	Ibrahim	28/11/1996 à Niamey



N°	NOM	PRENOM	DATE ET LIEU DE NAISSANCE
41	MOUSSA IDRISSE	Abdoul Razak	01/01/1993 à Niamey
42	MOUSSA MOCHI	Mahamadou	16/05/1994 à Roumbouki
43	MOUTARI MALAM SADI	Abdoul Samad	15/11/1993 à Zinder
44	OUMAROU BARMA BOUKARI	Ibrahim	24/10/1993 à Kagna Wamé
45	SADOU	Souley	01/01/1985 à Sonsoni
46	SALAOU ZANGA	Chaibou	22/10/1985 à Dan Kassari
47	SELEMANA ERFÉY	Adam	31/05/1993 à Signidine
48	SEYNI ADAMOÛ	Talhatou	01/01/1993 à Toutou Fandou
49	TASSAOÛ TAMA	Abdoul Rahamane	01/10/1994 à Doubalma Guida
50	TINGUIDI	Issoufou	01/01/1978 à Abalama
51	YAHAYA GADO	Nazirou	19/01/1997 à Maradi
52	ZANEIDOU MALAM LAWAN	Abdourahamane	01/01/1993 à Zinder

**Article 2 :** Les candidats se présenteront à l'Institut National de la Statistique (INS), sis derrière la Présidence de la République, les 10 et 11 octobre 2018 à partir de 07 h 30, munis de leurs pièces d'identité en vue de subir les épreuves écrites.

**Article 3 :** Le Secrétaire Général du Ministère du Plan, le Directeur Général de l'Institut National de la Statistique et le Directeur des Ressources Humaines du Ministère du Plan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République du Niger.

**Ampliations :**

PRN/CAB	1
PM/CAB	1
MP/CAB	1
MESR/I/CAB	1
MP/SG	1
MP/SG/A	1
MESR/I/DGE	1
MP/INS	1
DGCF/MF	1
MP/DRH	1
DR/INS	8
JO	1
AFFICHAGE	1
CHRONO	1

**Pour la Ministre et P.O**  
**Le Secrétaire Général**

**BAKOYE SAÂDOU**

